

# Enseignant-e artistique - Musicien-ne intervenant-e en milieu scolaire (MIMS)

**Direction Générale Ville Émancipatrice**  
**Direction Affaires Culturelles**  
**Service Conservatoire à Rayonnement Régional**

## **Catégorie B**

**Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement artistique**

**Fonction : Enseignant-e artistique - Musicien-ne intervenant-e en milieu scolaire (MIMS)**

**Temps de travail : 100% soit 20h/hebdo**

**RI : ISO 1**

**Lieu des postes de travail : Écoles élémentaires de la Ville de Grenoble**

**Référence du poste à rappeler : 3\_2026\_B\_P\_30691**

**Date limite de candidature : 03-05-2026**

## CONTEXTE

**La ville de Grenoble recrute pour son département « Ville Émancipatrice », un-e Musicien-ne Intervenant-e en Milieu Scolaire (MIMS) à temps complet au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional, établissement qui regroupe environ 1 800 élèves et près de 120 enseignant-es et 30 agent-es administratif-ves et techniques.**

## MISSIONS

**Au sein du Conservatoire et sous l'autorité de la direction des études**

- Enseigner à des élèves des écoles élémentaires
- Élaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique en adéquation avec le projet d'école et le projet d'établissement du Conservatoire
- Participer activement aux réunions de concertation du département ou inter département
- Participer en tant qu'artiste musicien-ne à la saison de concerts du Conservatoire (musique de chambre, récitals, orchestres, projets, etc.)

## PROFIL

**Connaissances/technicités attendues :**

- Être titulaire du DUMI et/ou du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique (AEA)

- Être un-e artiste musicien-ne actif-ve et apporter par son expérience du spectacle vivant et de ses réalisations artistiques personnelles une plus-value importante aux élèves
- Posséder de réelles qualités relationnelles et savoir faire preuve d'initiative
- Apprécier et rechercher le travail en équipe
- Faire preuve d'organisation dans la réalisation des projets

## CONDITION DE TRAVAIL

**La Ville de Grenoble favorise des conditions et une adaptation du temps de travail afin de répondre aux exigences d'un service public de qualité, et à la meilleure conciliation possible entre vie professionnelle et personnelle :**

- Sur la base de 20 h de face-à-face pédagogique réparties en 4 jours minimum, il s'agit de mener à bien la mission confiée en privilégiant le développement des qualités artistiques des élèves dont vous aurez la charge et leur capacité à rayonner au sein du Conservatoire et dans l'agglomération grenobloise en général
- La réalisation de cet objectif inclut, outre les cours hebdomadaires, un temps de suivi pédagogique (préparation des cours, projets pédagogiques, évaluation, emploi du temps ...) et un temps consacré à la vie de l'établissement (réunions, actions de médiation, relation avec d'autres services de la Ville ...).
- Possibilité de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et le congé de solidarité familiale,
- Possibilité d'autorisation spéciale d'absence pour examens médicaux dans le cas de pathologie lourdes ou de règles douloureuses,
- Possibilité participation employeur à la mutuelle santé et prévoyance,
- Participation financière employeur aux espaces de restauration collectifs conventionnés
- Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% (dans la limite de 101€/mois) sur vos abonnements MTAG, Transisère, SNCF et Métrovélo...; cumul possible avec le Forfait Mobilités Durables montant maximum de 300 € / an,
- Sport au travail : 1 heure hebdomadaire fixe comprise dans le temps de travail parmi les activités proposées par la collectivité
- Pour les contrats supérieurs à 6 mois :
  - Prime fin d'année (13ème mois proratisé au nombre de mois du contrat)
  - Comité des Œuvres Sociales (chèques vacances, tarifs réduits voyages et spectacles)

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec :  
Mme Nathalie MARKARIAN - Directrice du Conservatoire - Tel : 04 76 46 48 44**

## CANDIDATER

<https://recrutement.grenoble.fr/fr>